



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG
COMMUNE DE MOTHERN 67470
17, Rue de la Mairie
Téléphone : 03 88 54 60 22
mairie@mothern.fr - www.commune-mothern.eu

N° *17* /2026/FB/SD

Arrêté de délégation de fonction du Maire aux fonctionnaires en matière d'état civil – Mme DENNINGER Anne-Claire

Le Maire de la commune de Mothern,
Vu l'article R. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Anne-Claire DENNINGER en sa qualité d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe titulaire pour délivrer toutes copies et tous extraits d'actes d'état civil quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : La signature des copies et extraits d'actes d'état civil délivrés par Madame Anne-Claire DENNINGER devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Mothern, le 23/03/2026
Le Maire,
M. Florian BUCHMANN



Transmis au procureur de la République près le tribunal judiciaire dans le ressort duquel se trouve la commune intéressée le 23 MARS 2026
Transmission en préfecture par voie électronique le 23 MARS 2026
Notifié à l'intéressé le 23 MARS 2026
Affiché en mairie le 23 MARS 2026

Signature :